

## Compte-rendu de la commission H&S du mardi 13 mai 2025

### Etaient présents :

### Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE	X

### Membres de l'UPDS :

Clémence LOUVARD	ANTEA Group
Marie GAULME	DEKRA
Steven FORT	DIE Remediation
Marine TOANEN	EODD
Simon DUBOST	ERM
Christophe LAVAUX	ORTEC SOLEO BIOGENIE
Chloé CAROFF	REMEA
Nicolas COURTOIS	SERPOL
Marie DUCLOS	UPDS

## 1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 17 mars 2025

*Cf. Diaporama en annexe*

Validation du CR du 17 mars 2025.

## 2. GT fiche à destination des médecins du travail et SSP.

*Cf. Diaporama en annexe*

Visuel de la fiche : Les membres de la commission H&S valident l'aspect visuel de la fiche, en particulier son format allégé, jugé efficace et lisible.

Cependant, MDU souligne le besoin d'ajouter :

- Une photo illustrant un salarié équipé d'EPI et d'un masque à cartouches.
- Un schéma conceptuel simple et esthétique, représentant les risques d'exposition des salariés.

### Actions :

- Schéma conceptuel :
  - o S. Dubost (ERM) vérifie avec son service communication s'ils peuvent produire ce schéma.
  - o À défaut, un adhérent propose l'outil NAPKIN.
- Photo salarié équipé d'EPI : Un autre membre suggère de consulter la base iconographique utilisée pour la formation H&S, afin de vérifier si une photo adaptée s'y trouve déjà.

Contenu de la fiche : Une remarque a été soulevée concernant l'intégration de la vidéo UPDS présentant les métiers du SSP dans la fiche pour illustrer les métiers en SSP. Certains craignent que les médecins du travail ne prennent pas le temps de la visionner. Toutefois, la majorité des membres considère que cet élément conserve l'esprit allégé de la fiche et facilite la compréhension globale des métiers si elle est visionnée.

**Communication de la fiche :** Un membre souligne l'intérêt de diffuser également cette fiche auprès des salariés, afin qu'ils puissent l'utiliser comme support lors de leurs échanges avec les médecins du travail.

**Décisions :**

- La fiche sera relue par des médecins du travail avant sa diffusion aux adhérents et aux professionnels concernés.
- Des relectures pourront être réalisées par les médecins du travail identifiés par ANTEA, REMEA, OGD et EODD.

**Rappel :** Le compte-rendu du 21/01/2025 recense les différentes stratégies actuellement mises en œuvre pour le suivi de l'exposition. À ce stade, l'élaboration d'une méthodologie unique par l'UPDS n'est pas envisagée, en raison des interprétations divergentes de la réglementation d'une entreprise à l'autre.

### 3. GT sur les espaces confinés.

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Les membres de la commission H&S valident la fiche sécurité dédiée aux interventions en espaces confinés. Ils saluent notamment la clarté de son contenu et la structuration en trois volets, jugée pertinente et efficace.

**Communication de la fiche sécurité :**

Les membres proposent la stratégie suivante pour la diffusion de la fiche :

- Diffuser uniquement la première page sur les réseaux sociaux (LinkedIn, etc.) afin de faire un teasing.
- Dans le message accompagnant cette publication, préciser que :
  - o Si la personne n'est pas membre de l'UPDS, elle peut contacter directement l'UPDS pour l'obtenir.
  - o Si elle appartient à une entreprise adhérente, elle doit passer par son référent H&S pour accéder à la fiche complète.
- Cette approche permet de valoriser les travaux de la commission, tout en évitant une diffusion trop large hors secteur SSP.

**Autres fiches sécurité :** Les membres de la commission ont identifié les fiches ci-dessous comme prioritaire à remettre à jour :

**Intervention sur friches :** Un besoin spécifique est exprimé pour les interventions de courte durée, où les conditions d'hygiène sont souvent dégradées (absence de toilettes, de points d'eau ou d'espace pour se changer).

- Problématique renforcée pour les femmes, notamment en période de cycle menstruel.
- Des solutions comme les tentes de change ou toilettes sèches sont mentionnées par certains adhérents.
- Proposition : création d'une fiche spécifique sur l'hygiène sur chantier.

**À noter :** L'application Check BTP permet d'identifier les toilettes publics et les commerces, restaurants dont les toilettes sont accessibles sans consommation obligatoire. Ce sujet sera approfondi lors de la prochaine réunion.

**Travailleur isolé :** Sujet encore peu pris en compte par les donneurs d'ordre.

- Intérêt à échanger sur les stratégies déployées par les entreprises.

**Actions :**

- faire un tour de table lors de la prochaine réunion.
- envoyer les fiches existantes en amont de la réunion pour qu'elles soient relues

Les fiches sécurité « Chargement transport évacuation » et « Travail et circulation » sont jugées pertinentes et seront abordées dans un second temps.

### 4. Intervenants externes

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Les membres de la commission H&S valident la proposition du programme d'interventions d'acteurs extérieurs, à l'exception de celle d'un médecin du travail. Cette intervention est jugée difficile à organiser (trouver un intervenant pertinent et intéressé) et complexe à mettre en œuvre.

À la place, il est proposé de transmettre en amont la fiche à destination des médecins du travail afin de recueillir leurs retours avant une diffusion plus large.

Les membres souhaitent également que l'intervention de PLM Services soit reprogrammée en présentiel, idéalement lors de la journée de réunion prévue en septembre 2025. Ils expriment par ailleurs un fort intérêt pour une intervention de l'INRS afin de présenter la suite de leurs travaux.

#### Propositions complémentaires des membres :

- Inviter un fournisseur d'EPI avec dispositif anticollision, ainsi qu'un fournisseur d'exosquelettes.
- Contacter une représentante de la CARSAT (C. Clément, ancienne d'ANTEA) pour une éventuelle intervention.
- Faire intervenir une entreprise spécialisée dans le recyclage d'EPI. Exemple cité : PROTECUM, capable de recycler tous types d'EPI, y compris ceux ne provenant pas de chez eux.  
À noter : les coûts peuvent être élevés (ex. Casquéthic : 250 € pour 50 casques).

## 5. Accidentologie 2025

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Cas n°1 : Un salarié s'est blessé à la main suite au claquement d'une porte de base vie sous l'effet du vent. Ce risque est identifié comme récurrent.

- Propositions évoquées : installation d'un groom pour éviter les claquements.
- Réflexion : la mise en place d'un dispositif mécanique est jugée plus simple et plus efficace que de chercher à faire évoluer les comportements, bien que certains estiment cette réponse disproportionnée. Nécessité de mettre en balance la fréquence du risque et la solution à adopter.

Cas n°2 : Un chef de chantier, distrait, n'a pas réagi face à une voiture en panne sur sa voie, ce qui aurait pu entraîner un accident grave.

- possibilité de réaliser un dépistage d'alcoolémie post-accident, notamment lors d'incidents impliquant des engins ou véhicules.
  - Conditions légales : ce type de contrôle doit être prévu dans le règlement intérieur.
- contrôles inopinés dans certains contextes sensibles.
- réflexion sur les cas de déni, le recours à un arrêt temporaire, ou à des sanctions appropriées.

Cas n°3 : Blessure légère provoquée par une mauvaise manipulation d'un lève-plaque.

- Action : organisation d'une démonstration interne sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'outil.

Cas n°4 : Deux incidents survenus lors de la manipulation de flacons d'agents conservateurs :

- L'un lors de l'ouverture, l'autre lors de la récupération du produit.
- Rappels de sécurité : port systématique de gants, y compris pour l'étiquetage.

Cas n°5 : Un salarié a été percuté par un automobiliste remontant une file d'attente.

- Explication : hausse des tensions et comportements agressifs (menaces, violences verbales, appels insultants). Ce constat est également fait sur les chantiers.

Cas n°6 : Suite à une brûlure, le responsable a vivement réagi, accusant le salarié de « ruiner les statistiques H&S ».

- Cette pression sur les indicateurs peut induire des comportements managériaux inappropriés, au détriment du climat de sécurité et de la prévention des risques.

## 6. Sujets divers

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Rex de l'utilisation des liners pour bennes / de body bennes – à discuter lors de la prochaine réunion.

Pratique commerciale du LNE : Plusieurs adhérents ont fait remonter des éléments préoccupants :

- Facturation de 250 € de frais de gestion pour le traitement d'une note de frais liée à un audit.
- Un audit de 4 jours (1 jour en visioconférence, 1 jour à Paris, 2 jours à Lille) facturé 2 042 € par jour.
- Facturation de 600 € pour un simple changement d'adresse.

Le Collège Travaux s'interroge sur l'intérêt de maintenir la certification LNE.

- Réfléchir à une action collective.
- Envisager une sortie du dispositif pour les entreprises de travaux.
- Identifier un organisme alternatif, bien que l'absence d'enjeu commercial rende cette option difficile.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place un questionnaire afin d'évaluer la valeur ajoutée réelle de la certification LNE, notamment pour les petites structures. Celles-ci, bien qu'elles puissent tirer profit de la certification, sont souvent dissuadées par les coûts importants (jusqu'à 20 000 €). Pourtant, la certification pourrait constituer un levier structurant et un avantage concurrentiel.

Action :

- C'est un sujet qui doit être discuté en réunion de Bureau ou collège commun.

## **7. Prochaine réunion**

---

**Prochaine réunion le 23 juin 2025 de 10h à 12h – en visio**